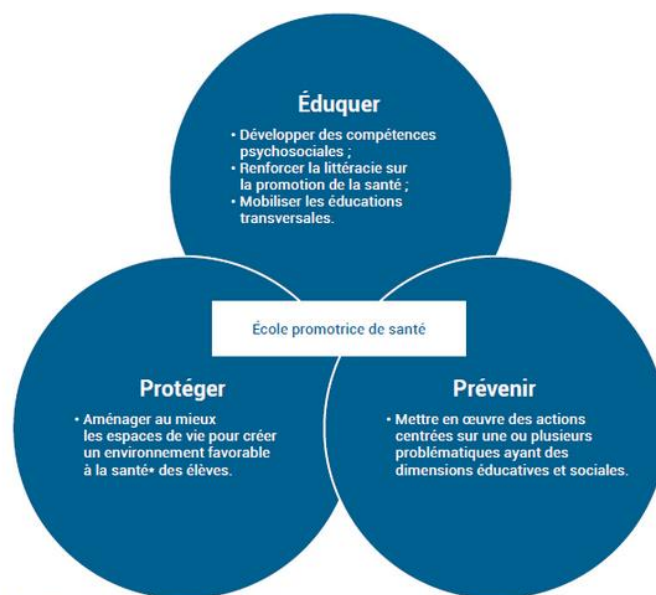


# CAHIER DES CHARGES LABEL EDUSANTE ACADEMIE DE LIMOGES

## 1. Préambule

L'École promotrice de santé (EPSa) est une démarche d'approche globale positive et systémique au service du bien-être et de la réussite des élèves. Elle rend visibles les projets et les actions concrètes existant déjà au sein du projet d'école ou d'établissement. Elle rassemble et coordonne ce qui fédère autour de la santé et du bien-être afin d'apporter sens et cohérence pour tous, adultes et élèves. Elle prend en considération la **santé dans ses dimensions physiques, psychiques, sociales et environnementales autour des 3 axes qui définissent la promotion de la santé** :

- **Eduquer.**
- **Prévenir.**
- **Protéger.**



\* État complet de bien-être physique, mental et social.

La démarche Ecole promotrice de santé investit, au cœur de projets transversaux, les domaines suivants :

- **Les lieux et les espaces**
- **La gestion du temps**
- **Les relations interpersonnelles**
- **Le développement des compétences**
- **Le partenariat**
- **La communication**

## 2. Labellisation Edusanté

La labellisation EDUSANTE valorise l'engagement de votre école ou établissement ainsi que vos projets et actions et certifie d'un certain niveau d'expertise. Ce cahier des charges a pour objectif de vous guider pour la constitution de votre dossier. Votre candidature pour le Label Edusanté sera ensuite étudiée en commission académique EPSa.

Le label Edusanté se compose de 3 niveaux :



**Votre 1<sup>ère</sup> demande peut concerner le niveau 1 ou 2, le niveau 3 est souhaitable après obtention du niveau 2.**

L'obtention éventuelle du label ne constitue pas une fin en soi mais témoigne de la progressivité de la démarche et de son amélioration continue. Aussi, le label est attribué pour une durée de trois ans. À l'issue de ce délai, l'établissement détenteur d'un label, peut déposer un nouveau dossier de candidature, sur le niveau de son choix, pour obtenir le renouvellement de sa labellisation. Durant cette période de trois ans, il reste possible de postuler pour une labellisation de niveau supérieur à celui accordé.

Une demande de labellisation requiert deux actions :

- **Renseigner le questionnaire en ligne** selon une nouvelle modalité plus fluide, possible en plusieurs fois sans perte des données déjà intégrées, via un lien spécifique qui sera adressé à chaque établissement par [enquete@phm.education.gouv.fr](mailto:enquete@phm.education.gouv.fr)
- **Transmettre votre dossier** avec les éléments correspondant au niveau demandé à l'adresse [edusante@ac-limoges.fr](mailto:edusante@ac-limoges.fr).

### 3. Documents du dossier

A transmettre à l'adresse [edusante@ac-limoges.fr](mailto:edusante@ac-limoges.fr)

**Niveau 1. Engagement.** Le premier niveau du label Édusanté atteste de l'engagement dans la démarche École promotrice de santé. Il repose sur l'identification de besoins, la mise en œuvre d'actions, la constitution d'une équipe de pilotage et la collaboration avec des partenaires.

- Déclaration d'intention de l'école ou l'établissement de s'engager dans la démarche EPSa (1 page Recto maximum).
- Etat des lieux si réalisé, même partiellement.
- Extrait **surligné** ou sommaire du projet d'école ou d'établissement mettant en évidence l'inscription dans la démarche Ecole promotrice de santé.
- Extrait **surligné** du compte-rendu ou procès-verbal du conseil d'administration ou CESCE présentant la démarche EPSa.
- Le questionnaire d'auto-positionnement de l'école ou l'établissement, renseigné.
- Documents synthétiques décrivant les projets et actions ainsi que les éventuels partenariats.

**Niveau 2. Approfondissement.** Le deuxième niveau du label Édusanté témoigne d'une volonté de l'établissement d'aller plus loin dans la démarche École promotrice de santé. A ce niveau, les équipes entrent en démarche projet, certains projets peuvent être transversaux, les élèves sont formés et une communication autour des actions menées est mise en place.

- Documents du niveau 1 s'il s'agit de votre première demande de labellisation.  
Si votre école ou votre établissement sont déjà labellisés, il ne vous est en effet pas nécessaire de recommuniquer les éléments précédemment transmis.
- Documents sous forme de digipad, padlet, Genially ou carte mentale intégrant les document listés ci-dessus, et éléments décrivant les projets et actions ainsi que les éventuels partenariats.
- **Digipad autour des 3 axes, Eduquer, Prévenir, Protéger**, sur les projets et actions menés, complété d'une revue de presse, d'articles, de photos ou publications communiquant sur la démarche EPSa et/ou

**Niveau 3. Expertise.** Le dernier niveau du label Édusanté certifie l'expertise de l'école ou de l'établissement dans la démarche EPSa. A ce niveau, la démarche est déployée à l'échelle de tout l'établissement et rayonne même au-delà, dans une dynamique inter-dégrés ou territoriale. Chaque projet de l'établissement est pensé au prisme de la promotion de la santé et des innovations peuvent être initiées.

- Documents des niveau 1 et 2 si non précédemment transmis.
- Digipad du niveau 2, avec les projets et actions **autour des 3 axes, Eduquer, Prévenir, Protéger** mettant en exergue les initiatives des élèves, les projets inter-dégrés, inter-établissements ou à échelle territoriale et /ou les éventuelles innovations, recherches – actions ou expérimentations. Y intégrer le rapport d'activité ou à minima la partie santé-citoyenneté du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique et éducatif de l'établissement.

Merci pour votre engagement et votre implication dans cette démarche.

